

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Créateur (trice): Nadia Laquerre

École: 012 - de la Rive

Équipe de direction:

Pierre Heynemand Jr

Daniel Auclair

Participants:

Nadia Laquerre, ps.éd.

Joël Lajeunesse, TES

Benoît Tremblay, enseignant

Guillaume Alain, enseignant

2 élèves issu du conseil étudiant

Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ: 27 octobre 2020

Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte: 012-20201027-1287

Initialisation de la création du plan de lutte le 2 mai 2012 à 11:49:57



Plan de lutte 2020-2021

1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

Portrait obtenu par le biais de la recherche La violence scolaire : entre représentation et réalité (Gérald Boutin, professeur, Simon Forget, doctorant, UQAM (2011) menée par l'UQAM en collaboration avec la Commission scolaire des Samares :

- *La fréquence et le type de violence:*

o la violence verbale est présente «presque tous les jours»;

o la violence psychologique est présente à mi-chemin entre «quelques fois par semaine» et «presque tous les jours»;

o la violence physique est présente à mi-chemin entre «quelques fois par mois» et «quelques fois par semaine»;

o la violence sexuelle est présente «quelques fois par année».

- *Les personnes concernées par la violence :*

o en premier lieu, les élèves entre eux «presque tous les jours»;

o en deuxième lieu, les élèves envers le personnel «quelques fois par semaine»;

o en dernier lieu, les parents envers le personnel.

- *Les trois catégories d'interventions :*

o interventions fréquentes; avertissements (verbaux, ensuite écrit), systèmes de suivi (comportement), isolement et suspension (temporaires);

o interventions occasionnelles; l'implication de la direction, des activités de suivi qui exigent une gestion plus élaborée;

o interventions plus rares : certaines conséquences pour l'élève (plus grande gestion), pratiques (lors de situation de violence grave).

SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES DE 1ÈRE SECONDAIRE EN 2014-2015 (Réalisé par la CSS)

81 % n'ont jamais vécue de violence à l'école-.

18.3 % des élèves de secondaire 1 disent avoir été victime de violence dans les zones à risque/vulnérabilités. Surtout, dans les moments non structurés (diners et pauses)

Violence verbale

Témoins: 32.5 % assez souvent

Subir: 14.5 % assez souvent

Violence physique

Témoins: 11.4 % assez souvent

subir: 3.5% assez souvent

Violences technologiques

Témoins:8.% assez souvent

subir: 5.5% assez souvent

Violence matérielle (vol, briser, vandalisme)

témoin:8.9 % assez souvent

subir: 1.8% assez souvent

Violence sexuelle

Témoins: 2.7% assez souvent

subir: 1.8 % assez souvent

ZONES DE VULNÉRABILITÉS (Zones à risques identifiées dans le sondage auprès des sec.1) :

-Casiers

-toilettes

-couloirs

-terrain

-extérieur de l'école

-Sensibiliser davantage les témoins à l'importance de leur rôle (dénonciation de la situation, façons de le faire, impact de la dénonciation sur la situation d'intimidation).

ZONES DE FORCES :

communication efficace entre les intervenants;

Surveillance adéquate;

Utilisation de gestes de réparation/conséquences éducatives auprès des élèves auteurs de situation de violence ou d'intimidation;

Présence d'un système de caméra de surveillance.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Sélectionner parmi les résultats du questionnaire de l'étude Boutin les tableaux les plus représentatifs de l'école ou jugés les plus prioritaires pour le secondaire. <input type="radio"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc. <i>Détails: À la lumière des données consignées dans les mémos GPI, nous constatons que les résultats du rapport Boutin de l'UQAM correspondent au vécu des élèves et des intervenants de l'école secondaire de la Rive.</i></p> <p>- Procéder à une analyse approfondie du mode d'organisation de l'école. <i>Détails: Nous procédons à une rencontre pour définir le rôle et les tâches de chacun. Ex: organiser les surveillances en mentionnant les endroits à privilégier.</i> <input type="radio"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p>	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Le suivi de la situation est effectué lors des rencontres psychosociales (direction, éducateurs spécialisés, surveillantes et psychoéducatrice).</i></p> <p><i>La personne désignée par la direction comme porteur de dossier violence et intimidation est Nadia Laquerre, psychoéducatrice.</i></p>

2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Mettre en place un comité de concertation institutionnel. <i>Détails: 1 professionnel + 1 TES + 2 enseignants + 2 élèves</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Encourager la participation active des élèves lors des activités de l'école. <i>Détails: Via des annonces intercom, des publications FB, la TV à l'entrée, des tournées de classe, par le titulaire et par les intervenants, qui font des rappels et encouragent les élèves à participer.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Organiser des groupes de discussion entre les intervenants et les élèves qui permettraient aux uns et aux autres de faire connaître leur point de vue, notamment en ce qui concerne le climat scolaire et le phénomène de la violence à l'école. <i>Détails: Via le comité du climat scolaire bienveillant (concertation institutionnel) ou en groupe classe lors des interventions ponctuelles.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits. <i>Détails: Atelier/intervention en classe en sous-groupe et individuel.</i> <i>Enseignement de certaines techniques efficaces pour éviter et résoudre les conflits. Ex: la technique impliquant de s'exprimer au " Je ". Selon l'intensité des conflits, la police peut effectuer une intervention préventive pour de l'intimidation ou de la cyberintimidation.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Enseignement explicite des habiletés sociales. <i>Détails: Ateliers classe animés par l'AVSEC sur les habiletés d'écoute, d'affirmation positive et sur l'empathie</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire. <i>Détails: Rencontres bassin avec les directions du primaire, de nombreuses activités d'arrimage organisé par l'AVSEC (formule COVID à repenser) et rencontre de passation d'information avec les directions et les TES.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de</p>	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe école, élèves, intervenants internes et externes.</i></p>

la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique.

Détails: COVID oblige, plan de surveillance active reconfiguré.

Plus d'intervenants présents sur le plancher au temps de pause et du diner.

À développer Fait

- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc....

Détails: Conférences classe animées par la policière jeunesse ou les intervenants de l'école pour tous les niveaux, offre de service harmonisée cette année. À l'occasion, la police accepte de faire des interventions préventives pour la cyber intimidation. Au besoin, interventions de sensibilisation en classe en fonction des besoins observés.

À développer Fait

- Assurer une gestion éducative des comportements.

Détails: Mise en place d'une gestion misant sur les gestes réparateurs. L'élève fautif se doit de choisir un geste réparateur parmi quelques choix et de l'appliquer.

À développer Fait

- Valoriser les comportements adéquats.

Détails: Activités d'émulation pour les élèves persévérants et ceux qui fournissent des efforts. Trois fois par années (étapes). Sorties diverses.

À développer Fait

- Dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, ayant lieu le 17 mai de chaque année, Le Néo propose ses services pour animer un kiosque afin de sensibiliser et mobiliser face à la problématique de l'homophobie.

Détails: Le Néo collabore avec l'école quant à la mise en place d'un kiosque de prévention contre l'homophobie. Une date sera planifiée en collaboration avec la porteuse du dossier violence et intimidation.

À développer Fait

3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation. <i>Détails:</i></p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent. <i>Détails: Un document sera diffusé sur le site internet de l'école. Les parents peuvent aussi recevoir de l'information par courriel.</i></p> <p>- S'assurer que la collaboration des parents réfractaires s'appuie par une démarche reconnue <i>Détails: Nous prendrons aussi le temps d'écouter ces personnes et de les rencontrer s'il y a lieu.</i></p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <i>Détails: Cet aide-mémoire sera disponible sur le site internet de l'école.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <i>Détails: Temps offert en personne ou par téléphone par nos intervenants internes et référencement externe aux policiers, médecins, CLSC, Carrefour Jeunesse Emploi, Maison de la famille et autres organismes.</i></p>	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe-école, parents, organismes</i></p>

4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Boîte postale - Coordonnées de la personne à contacter - Signalement possible sur le site de l'école - Fiche de signalement distribuée aux élèves - Fiche de signalement distribuée aux parents - Fiche de signalement distribuée au personnel de l'école - Autres <p><i>Détails: Communication téléphonique avec la direction ou la personne porteur de dossier.</i></p> <p><i>Dans le cahier de gestion, il est possible de retrouver une fiche de signalement pour les membres du personnel ainsi qu'un aide-mémoire sur la façon d'intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation.</i></p> <p><i>La boîte postale est une boîte près de la porte du TES Joël Lajeunesse, afin que les élèves puissent venir y déposer leur demande (conflits ou autre). Rappel fait au personnel enseignant des attentes d'intervention et des procédures de dénonciation.</i></p> - Boîte vocale 	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>TES</i></p> <p><i>Porteur de dossier</i></p> <p><i>Parents, élèves et personnel.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p> <p><i>Chaque signalement violence/intimidation sera inscrit dans GPI afin que l'on puisse comptabiliser en fin d'année le nombre de signalements reçus. Le porteur du dossier sera informé de tous les cas. La version papier des signalement est conservée dans un cartable pour assurer une cohérence entre le GPI et les interventions posées.</i></p>

5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence. - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire) - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour tous les élèves 	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe école, parents, élèves.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Une mini formation sur le climat scolaire bienveillant sera donné au personnel de l'école en début d'année. Le document stopper la violence en 5 étapes sera remis à tous les membres du personnel à titre d'aide-mémoire en début d'année scolaire, ainsi que la fiche de signalement pour les membres du personnel (guide de gestion). Finalement, la pyramide d'intervention a été remodeler en feuille de trajectoire afin de l'harmoniser avec la pyramide d'intervention RAI.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p>

6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Personnel concerné.</i></p>

7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève;</p> <p><i>Détails: Les éducateurs spécialisés assurent une présence et un suivi aux élèves concernés. Le titulaire est mis à contribution lors des situations classe problématiques et le psychoéducateur assure un suivi individualisé au besoin ou agit en rôle-conseil pour les éléments précédemment mentionnés.</i></p> <p style="padding-left: 40px;">O À développer Ø Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins</p>	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>TES, porteur du dossier, psychoéducateur, direction, titulaire au besoin et parents.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p>

complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;

- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.

- Offrir l'opportunité aux élèves témoins de ventiler leurs émotions reliées à la situation de violence ou d'intimidation;

- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.

- Si la nature de l'acte posé fait référence à l'orientation sexuelle de l'élève, offrir des mesures d'aide et d'accompagnement en fonction des besoins de l'élève et le référer, s'il y a lieu, vers les ressources appropriées (par exemple, Le Néo)

8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Préciser comment les sanctions vont être intégrées dans votre code de vie (tel que formulé dans l'exemple ou tout autre formulation)</p> <p><i>Détails: Les sanction sont déjà au code de vie tel que proposé par l'exemple, reste à développer sur les gestes de réparation.</i></p> <p>Ø À développer O Fait</p>	<p>Date de réalisation: 30 juin 2021</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Équipe école pour la portion prévention, repérage et arrêt d'agir des comportements de violence (surtout au plan verbal), TES et psychoéducateur pour intervention, direction pour donner les sanctions, élèves et parents concernés.</i></p>

9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.</p>	<p>Date de réalisation: <i>30 juin 2021</i></p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>TES et psychoéducateur</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Présentation de la trajectoire en AGDE au personnel, rappel et rafraichissement des notions en rencontres cliniques TES-psychoéducateur, rencontres niveau ou AGDE pour le personnel</i></p>

Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève; 2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire; 3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p>	<p>Date de réalisation: 29 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Direction, organisme de participation des enseignants (OP), Conseil d'établissement(CÉ), élèves du Conseil étudiant.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Vers mars-avril de l'année antérieure, une révision est faite par l'équipe de direction. Ils soumettent ensuite les correctifs apportés à l'OP. Puis, le tout est soumis au CÉ et aux élèves du Conseil étudiant qui peuvent se prononcer sur l'ensemble des règles au moment du conseil d'établissement.</i> <i>À chaque début d'année, les directions rencontrent les élèves pour leur parler des règles de l'école. Il est attendu par la suite que tous les élèves et parents fassent une lecture à la maison du code de vie et signent leur engagement à respecter les règles du code de vie.</i></p>

Signature de la direction: _____

Date: _____
 jour mois année

Plan de lutte généré le 3 novembre 2020 à 12:55:17 par Nadia Laquerre